



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54-2026**

**SÉANCE DU 02 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 25

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme. Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le vingt-cinq mars deux mille vingt-six.

**Présents** : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, COSSARD Nicolas, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DUMAS Sandrine, NAUD Sébastien, SCHAFF Caroline, DEVILLERS Didier, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, GAUTREAU Philippe, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès, CUVILLIER Armelle.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Pouvoirs** : Mme DRAPEAU Nathalie a donné procuration à Mme TREVIEN Sonia.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme GUEVEL Stéphanie.

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) :**

Vu l'article L2122-7 du CGCT indiquant que l'élection des délégués des communes et des EPCI a lieu au scrutin secret uninominal sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas y procéder,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du programme Leader, il convient de nommer un représentant titulaire au sein du collège public du Groupe d'Action Locale, instance décisionnaire du comité de programmation.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

-Nomme M. Nicolas COSSARD représentant titulaire au sein du collège public du Groupe d'Action Locale (GAL), instance décisionnaire du comité de programmation.

Fait et délibéré en séance,

Le 02/04/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN

Le secrétaire de séance,  
Mme Katy BROOKBANK

